



86-2025

DELIBERATION N°7
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST GEORGES HAUTE VILLE
Séance du 14/10/2025

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de membres présents : 14

Absents excusés : 0

L'an deux mil vingt-cinq le dix-huit novembre à vingt heures **le conseil municipal** de la commune de St-Georges-Haute-Ville, dûment convoqué **s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de M MILLET Frédéric, le maire.**

Date de convocation du conseil municipal : 14/11/2025

Présents : Didier CHAMBON, Frédéric MILLET, Christophe VACHERON, Serge LOMBARDIN, Odile PINTURIER, Didier MASSACRIER, Hervé DUQUESNE, Jean LESQUIR. Isabelle BRUNEL Valérie GUILLAUME, Sylvie DALLERY Marie Claire JASSERAND, Elisabeth LAFANECHERE : Julien DELHEUR

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Marie Claire JASSERAND

Objet : convention fourrière animal
M le Maire rappelle :

La prestation de fourrière intercommunale actuelle prend fin au 31 octobre 2025.
A partir du 1^{er} novembre, Monsieur Quentin DUCLOS effectuera cette prestation.

Il s'agit du Domaine du Bost - 576 le Bost sur la commune de Mornand-en-Forez
Les horaires d'ouverture, qu'il s'agisse des apports de votre part ou des récupérations par les propriétaires, sont de 9h00 à 18h00 du lundi au samedi, sur rendez-vous.
Le numéro téléphone est : 06 33 17 63 92 et son adresse courriel dédiée :

Le marché a été alloté géographiquement. Ce sont les pôles territoriaux qui font les séparations. Le centre et le sud disposent de ces prestations pour un an renouvelable. Tandis que le nord devrait fonctionner comme ça jusqu'à fin décembre de manière à assurer une continuité, mais un nouveau marché est en cours de relance et il est possible que ce soit un autre titulaire ensuite.

M le Maire détaille la convention.

M. le Maire invite le conseil municipal à délibérer et l'autoriser à signer cette convention.

Vu le dossier présenté **Le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité de :**
Autoriser le Maire à signer cette convention.

18/11/2025

14 voix sur 14 voix exprimées

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Transmis au représentant de l'Etat le : 21/11/2025

*Le maire atteste que la présente délibération sera
Publiée et mise en ligne à compter du 21/11/2025*

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Maire,

Frédéric MILLET,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Frédéric Millet', written over a circular stamp or seal.

La secrétaire

Marie Claire JASSERAND

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202285-20251118-delib7cm11-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2025

18/11/2025